CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite le 28 décembre 2017 par le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings de la Région wallonne, sur un avant-projet de décret 'transposant la directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 modifiant la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement et modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement en ce qui concerne la dématérialisation et la simplification administrative et diverses dispositions' a été rayée du rôle le 25 janvier 2018, à la demande du Ministre car devenue sans objet vu la demande d'avis du 22 janvier 2018 sur un avant-projet de décret ayant le même intitulé, inscrite au Conseil d'État sous le numéro de rôle 62.858/4.

‡LW-CFBSNECAI-GCHGJMR‡